	<b>DOCUMENT INSTITUTIONNEL</b>	
	Famille : ACHATS	Version : <b>02</b>
	<b>LE SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLE (SPASER)</b>	
		Pages : 1/17

### OBJECTIFS

- ↳ Répondre à la loi 2023.973 relative à l'Industrie Verte obligeant les établissements dont le seuil d'achat est supérieur à 50 millions d'euros à rédiger un SPASER.

### DOMAINE D'APPLICATION :

- ↳ Tous les achats d'exploitation et d'investissement sont concernés.
- ↳ Toutes les procédures de marchés associées.


### PERSONNES CONCERNÉES :

- ↳ Les responsables de filières - les référents achats du GHT 58.

### DOCUMENTS ASSOCIÉS :


### SUIVI DES MODIFICATIONS

Date	N° version	Modifications
30/07/2025	01	Création
23/02/2026	02	Modification des dates

	<b>DOCUMENT INSTITUTIONNEL</b>	
	Famille : ACHATS	Version : <b>02</b>
	<b>LE SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLE (SPASER)</b>	Date d'application : 13/08/2025
		Pages : 2/17

## SOMMAIRE

1- INTRODUCTION.....	3
2- LE SPASER .....	4
2-1 Le contexte .....	4
2-2 Le cadre réglementaire.....	4
2-3 Les obligations du GHT.....	5
3- LA DEMARCHE PROJET ADOPTEE PAR LE GHT DE LA NIEVRE POUR REDIGER SON SPASER...6	
4- LE SPASER DU GHT DE LA NIEVRE .....	7
5- CONCLUSION .....	10
6- BIBLIOGRAPHIE.....	10
7- ANNEXES .....	10
7-1 Fiche projet.....	10
7-2 Actions et objectifs par responsables de filière.....	12

	<b>DOCUMENT INSTITUTIONNEL</b>	
	Famille : ACHATS	Version : <b>02</b>
	<b>LE SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLE (SPASER)</b>	
		Date d'application : 13/08/2025
		Pages : 3/17

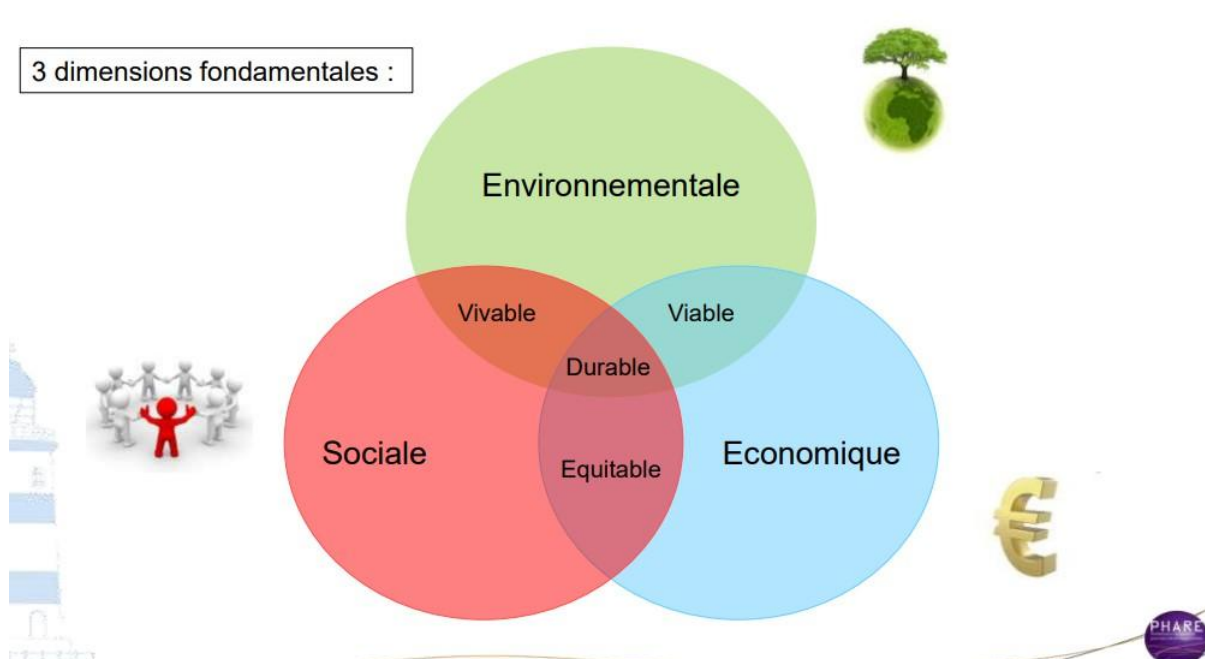
## 1- INTRODUCTION

Les achats publics sont un levier majeur dans la mise en place d'une stratégie de Responsabilité Sociétale d'Établissement (RSE).

Cette démarche de RSE au sein du Groupement Hospitalier de Territoire de la Nièvre (GHT 58) est inscrite dans les projets d'établissements du Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers et des établissements parties ainsi que dans le guide et le règlement intérieur de la fonction achat du GHT 58.

En rédigeant leur Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsable, les établissements de santé du GHT 58 s'engagent dans la mise en place d'une politique d'achats responsables.

La norme ISO 20400 définit les achats responsables comme « un achat dont les impacts environnementaux, sociaux et économiques sont les plus positifs possible sur toute la durée du cycle de vie et qui aspire à réduire le plus possible les impacts négatifs. »



Cet engagement s'inscrit dans l'effort national visant à atteindre les 17 objectifs de développement durable ODD fixés par les Nations Unies d'ici 2030 visant à éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous.

Le Groupement Hospitalier de Territoire de la Nièvre est composé de 9 établissements :

- Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers, établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire ;

	<b>DOCUMENT INSTITUTIONNEL</b>	
	Famille : ACHATS	Version : <b>02</b>
	<b>LE SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLE (SPASER)</b>	
		Date d'application : 13/08/2025
		Pages : 4/17

- Centre Hospitalier Henri-Dunant de La Charité-sur-Loire, établissement partie au Groupement Hospitalier de Territoire ;
- Centre Hospitalier Pierre-Lôo, de la Charité sur Loire établissement public en santé mentale, établissement partie au Groupement Hospitalier de Territoire ;
- Centre Hospitalier de Cosne-Cours-sur-Loire, établissement partie au Groupement Hospitalier de Territoire ;
- Centre Hospitalier de Decize, établissement partie au Groupement Hospitalier de Territoire ;
- Centre Hospitalier de Château-Chinon, établissement partie au Groupement Hospitalier de Territoire ;
- Hôpital Local Les Cygnes de Lormes, établissement partie au Groupement Hospitalier de Territoire ;
- L'EHPAD de Saint-Pierre-le-Moûtier, établissement partie au Groupement Hospitalier de Territoire ;
- L'EHPAD de Luzy, établissement partie au Groupement Hospitalier de Territoire.

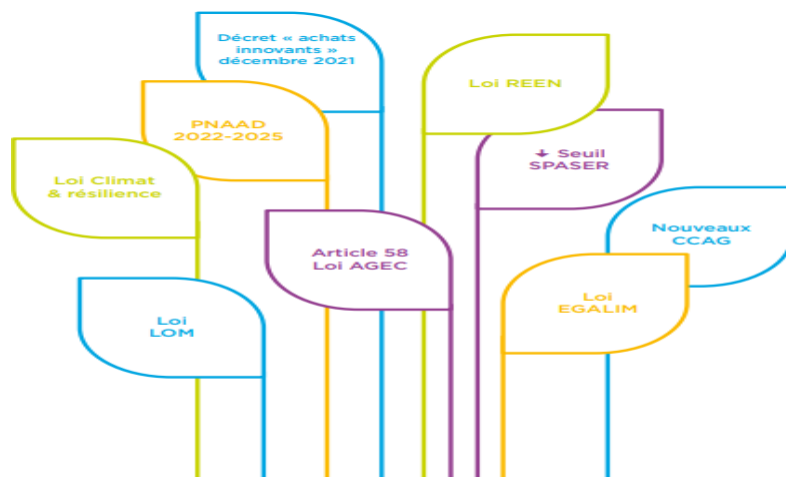
## 2- LE SPASER

### 2-1 LE CONTEXTE

L'adoption de normes environnementales s'est accrue ces dernières années suite à la prise de conscience de l'appauvrissement des ressources de notre planète notamment depuis le rapport Brundtland des Nations unies (1987) qui démocratise la notion de développement durable. Notre développement économique doit « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures ».

Le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsable est un outil de planification de la politique d'achat d'une collectivité. Les établissements publics sont concernés. Il permet de définir les axes stratégiques en lien avec les préoccupations environnementales et sociales. Ils fixent les objectifs et les actions à mener pour les réaliser ainsi que les indicateurs de suivi.

### 2-2 LE CADRE REGLEMENTAIRE



	<b>DOCUMENT INSTITUTIONNEL</b>	
	Famille : <b>ACHATS</b>	Version : <b>02</b>
	<b>LE SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLE (SPASER)</b>	Date d'application : 13/08/2025
		Pages : 5/17

Les principaux textes sont :

- La loi 2014-856 du 31/07/2014 définit juridiquement l'Economie Sociale et Solidaire et créé le SPASER,
- La loi EGALIM du 30/10/2018 impose aux restaurants collectifs de s'approvisionner avec au moins 50% de produits locaux ou sous signe d'origine et de qualité, dont 20% issus de l'agriculture biologique,
- Le décret 2019-771 du 23/07/2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire qui vise à réduire la consommation énergétique dans ces bâtiments de 40% d'ici 2030 et 50% d'ici 2040 et 60% d'ici 2050,
- La loi anti gaspillage pour une économie circulaire dite loi AGECE du 10/02/2020 relative à la lutte contre le gaspillage et pour le développement de l'économie circulaire,
- La loi d'orientation des mobilités dite loi LOM du 24/12/2019 relative au verdissement du Parc Automobile qui vise à augmenter la part d'achats de véhicules à faible émission,
- La loi 2021-1104 du 22/08/2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite loi Climat et Résilience. Le décret 2022-767 du 02/05/2022 inclut plusieurs mesures modifiant le code de la commande publique destinées à mieux prendre en compte le développement durable dans les contrats de la commande publique. Elles ont été renforcées par la loi 2023-973 relative à l'industrie verte. D'ici 2026, la loi prévoit que tous les marchés publics intègrent les objectifs du plan national pour des achats durables (PNAD 2022-2025) qui indique que 100% des marchés intègrent une considération environnementale et 30% une considération sociale,
- La loi 2021-1485 vise à réduire l'empreinte environnementale numérique loi REEN,
- La loi 2023-973 relative à l'Industrie Verte et obligation du SPASER pour les établissements dont le seuil d'achats annuels est de 50 millions d'euros HT.

### **2-3 LES OBLIGATIONS DU GHT**

Il est donc obligatoire d'élaborer un SPASER depuis 2023 mais également de le publier via une plateforme ou sur le site internet du pouvoir adjudicateur. Le Code de la Commande Publique (article L2111-3 et D 2111-3) ne prévoit pas de durée ou de périodicité du schéma ni de ses mises à jour. Seule la publication tous les 2 ans des indicateurs est obligatoire.

Tous les achats sont concernés par le schéma y compris les achats de travaux. Il contribue :

- A la promotion de la durabilité des produits
- A la sobriété numérique
- A une économie circulaire en favorisant les pratiques telles que le réemploi, le recyclage et l'achat de biens d'occasion.

Le schéma comporte des indicateurs obligatoires :

	<b>DOCUMENT INSTITUTIONNEL</b>	
	Famille : ACHATS	Version : <b>02</b>
	<b>LE SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLE (SPASER)</b>	
		Pages : 6/17

- Nombre ou montant (notifié ou dépensé) de marchés attribués au secteur du handicap ou personnes défavorisées
- Nombre ou montant (notifié ou dépensé) de marchés intégrant une considération environnementale
- Nombre ou montant (notifié ou dépensé) de marchés attribués aux ESUS (Agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale)

Le pilotage du SPASER et son évaluation sont indispensables. Le responsable assurera le bon déroulement des objectifs.

### **3- LA DEMARCHE PROJET ADOPTEE PAR LE GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE DE LA NIEVRE POUR REDIGER SON SPASER**

Il a été décidé par le directeur des achats du GHT 58 d'adopter le mode projet pour la rédaction du SPASER en y associant les établissements parties d'une part dans la partie gouvernance par le Comité de Pilotage et d'autre part dans la partie opérationnelle via les groupes de travail. La fiche projet a été présentée en Comité de Coordination des Achats le 06 mars 2025. Un appel à candidatures afin de constituer les groupes de travail a été lancé.

La Conseillère en Transition Energétique et Ecologique en Santé (CTEES) fait partie du groupe projet. Elle est la référente et l'animatrice du SPASER du GHT 58. Elle sera l'interlocuteur des acteurs internes et externes du groupement.

Plusieurs phases composent ce projet. Un travail préalable a été réalisé afin d'identifier des filières d'achats et axes de travail pouvant être facilement identifiés pour un premier SPASER. Les achats pharmacie seront traités ultérieurement par le responsable de la pharmacie.

Elles sont au nombre de 7 :

Phase préliminaire élaboration de la fiche projet /organisation du projet

Phase 1 Validation de la fiche projet et filières d'achats par le directeur de projet

Phase 2 Etude de l'existant

Phase 3 Définitions des objectifs et indicateurs par axe et du plan d'action

Phase 4 Validation du plan d'action

Phase 5 Rédaction du SPASER

Phase 6 Présentation du SPASER au Comité de Coordination des Achats

Phase 7 Passage au COSTRAT puis publication du document

	<b>DOCUMENT INSTITUTIONNEL</b>	
	Famille : ACHATS	Version : <b>02</b>
	<b>LE SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLE (SPASER)</b>	Date d'application : 13/08/2025
		Pages : 7/17

#### **4- LE SPASER DU GHT DE LA NIEVRE**

Le SPASER du GHT 58 s'articule autour de trois grands axes correspondant aux trois piliers de la RSE :

- Axe environnemental
- Axe économique
- Axe social

Un quatrième sera un axe transversal sur la formation des acheteurs sur l'achat éco responsable.



DOCUMENT INSTITUTIONNEL

Famille : ACHATS

Version : 02

**LE SCHEMA DE PROMOTION DES  
ACHATS SOCIALEMENT ET  
ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLE  
(SPASER)**

Date d'application :  
13/08/2025

Pages : 8/17

	OBJECTIF	ACTIONS	INDICATEUR	OBJECTIF CIBLE	FILIERE	RESPONSABLE ACTION
AXE 1 ENVIRONNEMENT	PROMOUVOIR PAR LES ACHATS DE RESTAURATION COLLECTIVE UNE ALIMENTATION SAIN ET UNE AGRICULTURE DURABLE ET DE PROXIMITE	Tendre vers les objectifs de la loi Egalim dans le respect des contraintes financières des établissements	% produits de qualité et durables dont au moins 20% de produits bio	respect de la loi Egalim d'ici 2030	Restauration	Responsable restauration
	LIMITER L'USAGE DES PRODUITS UU	Ne plus utiliser de barquettes (retour à l'assiette)	% de nombre de barquettes utilisées sur le nombre de repas servis	2028 0% de barquettes	Environnement du patient hygièn et sécurité	Responsable environnement du patient hygiène et sécurité
		Favoriser les produits à usage multiple	% de réduction des achats de produits à usage unique	à définir suite à étude de faisabilité	Environnement du patient hygièn et sécurité	Responsable environnement du patient hygiène et sécurité
	REDUIRE LES EMBALLAGES	Réduire les emballages sur les produits d'incontinence adulte	Nombre de marché proposant la réduction des emballages	100% des marchés d'ici 2029	Environnement du patient hygièn et sécurité	Responsable environnement du patient hygiène et sécurité
	CONSTRUCTION DE BATIMENTS NEUF FAVORISER L'EMPLOI DE MATERIAUX DURABLES REDUIRE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE	Inscrire dans le CCTP l'utilisation de matériaux et matériels durables respectueux de l'environnement	nombre de marché	maintenir l'existant	Travaux services techniques	Responsable travaux
	FAVORISER LES ENERGIES DE SOURCES RENOUVELABLES	Achat électricité verte	taux d'électricité verte consommée	à définir suite à étude de faisabilité	Travaux services techniques	Responsable travaux
		Achat d'énergie thermique (chauffage et eau chaude sanitaire)	taux d'énergie thermique de source renouvelable	à définir suite à étude de faisabilité	Travaux services techniques	Responsable travaux
	FAVORISER LA MOBILITE DURABLE	Achat de véhicules à faible émission GES hybride et électrique	Nombre de véhicules achetés sur 5 ans (selon plan d'investissement 2026-2031)	2027 : 70% des achats de véhicules seront des véhicules à faible émission GES	Logistique	Responsable logistique
		Installation de bornes de recharge électrique	% des places équipées par rapport au nombre total des places	5% de 2025 A 2030 dont une place au moins pour les PMR	Travaux services techniques	Responsable travaux
	ENTRETIEN DURABLE DES ESPACES VERTS	Mise en place de l'eco paturage	m² entretenus (tonte) par les moutons	2026 : 2,5 hectares supplémentaires seront entretenus par l'eco paturage	Logistique	Responsable logistique
	REDUIRE LES DECHETS FAVORISER LES ACHATS ISSUS DU REEMPLOI/ACHATS OCCASION	Achat de véhicules d'occasion chez les concessionnaires locaux en priorité	Nombre de véhicules achetés	augmenter la part des véhicules d'occasion du parc (suivant le besoin)	Logistique	Responsable logistique
		Recyclage du mobilier	Quantité déchets (mobilier) par rapport au tonnage total	1 tonne en 2026	Logistique	Responsable logistique
	MISE EN PLACE FILIERE GESTION BIODECHET	Valorisation des biodéchets	% des biodéchets par rapport à la quantité totale de la filière biodéchets	2025/2026 traitement des déchets cuisine - restaurant du personnel invendus/2026 débarrasage des déchets au "pied du lit du patient"	Logistique	Responsable logistique



**DOCUMENT INSTITUTIONNEL**

Famille : ACHATS

Version : 02

**LE SCHEMA DE PROMOTION DES  
ACHATS SOCIALEMENT ET  
ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLE  
(SPASER)**


Date d'application :  
13/08/2025

Pages : 9/17

AXE 2 ECONOMIQUE	OBJECTIF	ACTIONS	INDICATEUR	OBJECTIF CIBLE	FILIERE	RESPONSABLE ACTION
	APPLICATION DES ENJEUX RSE ET ACHATS DURABLES DANS LES PROCEDURES D'ACHAT	INTEGRER UN CRITERE RSE DANS LES MARCHES	NOMBRE DE MARCHES INTEGRANT UN CRITERE D'ANALYSE OFFRE RSE	100%	Toutes les filières	Tous les responsables de filières
	DEVELOPPER DES RELATIONS FOURNISSEURS RESPONSABLES	STRUCTURER UN ACCOMPAGNEMENT POUR LES PME/TPE	NOMBRE DE MARCHES INCLUANT DES TPE/PME	ASSURER UN SUIVI/SUIVANT BESOIN EPS	Restauration	Responsable restauration
	PROMOUVOIR LES ACHATS TPE (commerce de proximité)	Favoriser les achats auprès des fournisseurs locaux (TPE)	NBRE COMMANDES AUPRES DES TPE (locaux) PAR RAPPORT AU NOMBRE TOTAL DE COMMANDES D'UCPC	1 en 2025 2 en 2026	Restauration	Responsable restauration
	DEMARCHE DE L'ETABLISSEMENT DANS LA POURSUITE DE LA DEMARCHE DEVELOPPEMENT DURABLE	ENCOURAGER LES PRESTATAIRES A ACCENTUER LEUR ENGAGEMENT DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE	% DEDIE AU CRITERE ANALYSE D'OFFRE DEVELOPPEMENT DURABLE	SUPERIEUR A 5%	Toutes les filières	Tous les responsables de filières

AXE 3 SOCIAL	OBJECTIF	ACTIONS	INDICATEUR	OBJECTIF CIBLE	FILIERE	FILIERE
	DEMARCHE DE L'ETABLISSEMENT DANS LA POURSUITE DE LA DEMARCHE DEVELOPPEMENT DURABLE	Encourager les prestataires a accentuer leur engagement dans le développement durable	Nombre de procédures incluant cette clause (égalité femme homme/ personnes éloignées de l'emploi, en situation de handicap, ESAT)	100% DES MARCHES	Toutes les filières	Tous les responsables de filières
PROMOUVOIR LES ACHATS TPE (commerce de proximité)	Favoriser les achats auprès des fournisseurs locaux (TPE)	nombre de fournisseurs locaux référencés	1 en 2025 - 2 en 2026	Restauration	Responsable restauration	

AXE 4 TRANSVERSAL	OBJECTIF	ACTIONS	INDICATEUR	OBJECTIF CIBLE	FILIERE	RESPONSABLE ACTION
	DEMARCHE DE L'ETABLISSEMENT DANS LA POURSUITE DE LA DEMARCHE DEVELOPPEMENT DURABLE	SENSIBILISER LES ACHETEURS A L'ACHAT ECO RESPONSABLE	nombre des acheteurs	100% des acheteurs d'ici 2028	Toutes les filières	Tous les responsables de filières

	<b>DOCUMENT INSTITUTIONNEL</b>	
	Famille : ACHATS	Version : <b>02</b>
	<b>LE SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLE (SPASER)</b>	
		Pages : 10/17

## 5- CONCLUSION

Le SPASER est une étape complémentaire à la démarche RSE du GHT 58. Il est nécessaire que tous les différents acteurs internes et externes du GHT 58 s'approprient ce nouvel outil et échangent régulièrement sur l'atteinte des objectifs à l'aide des indicateurs énoncés dans le schéma. L'étude des indicateurs permettra de faire évoluer le SPASER, d'identifier les obstacles ou les freins et de l'ajuster en fonctions des évolutions structurelles. Le Comité de Pilotage ainsi que le CTEES en charge du SPASER se réuniront une fois par an lors du Comité de Coordination des Achats de septembre afin de faire un bilan de l'année écoulée. Des échanges coordonnés par le CTEES seront planifiés plusieurs fois par an (planning défini sur l'année) entre les acteurs de la mise en œuvre (responsables des filières et membres des groupes de travail) du schéma permettant ainsi d'instaurer un espace de dialogue et de régler conjointement les difficultés rencontrées. Le succès de la mise en œuvre du SPASER ne pourra être que collectif.

## 6- BIBLIOGRAPHIE

Masterclass ANAP Achats écoresponsables -SPASER

Programme PHARE

Projet d'établissement volet écoresponsable

Guide et règlement de la fonction achats du GHT 58

## 7- ANNEXES

### 7-1 FICHE PROJET

	<b>DOCUMENT INSTITUTIONNEL</b>	
	Famille : ACHATS	Version : <b>02</b>
	<b>LE SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLE (SPASER)</b>	
		Date d'application : 13/08/2025
		Pages : 11/17

## Intitulé du projet

### Rédaction du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) du GHT de la Nièvre

## Définition

Le SPASER est un outil de planification de la politique d'achat d'une collectivité. Il permet de définir des axes stratégiques en lien avec les préoccupations environnementales et sociales. Sa visée est politique et organisationnelle. Il fixe des objectifs et les actions à mener pour les réaliser et les indicateurs pour le suivi.

## Catégorie

Institutionnelle  
Projet en lien avec le projet d'établissement du CHAN avec les obligations de la certification de l'HAS article 3.4.2 du rapport.

## Contexte

Obligation de rédiger le SPASER selon la loi 2023-973 du 23 octobre 2023 « loi relative à l'industrie verte » - article L.2111-3 du Code de la Commande Publique Etablissement dont le seuil d'achat est de 50 millions d'euros HT

## Etablissements concernés

**Etablissement support** : le Centre Hospitalier de Nevers  
**Etablissements parties** : Centre Hospitalier de Decize – Centre Hospitalier de Cosne sur Loire – Centre Hospitalier Henri Dunant de la Charité sur Loire – Centre Hospitalier Pierre Léo de la Charité sur Loire – Centre Hospitalier de Lormes – Centre Hospitalier de Château Chinon - Centre de Soins et de Longue Durée de Luzy – Centre de Long Séjour de Saint Pierre le Moutier.

**Enjeu** Réaliser le SPASER pour le territoire de la Nièvre (2025 2030) validé par la gouvernance de fonction achats du GHT 58, l'appliquer et en assurer le suivi.

	<b>DOCUMENT INSTITUTIONNEL</b>	
	Famille : ACHATS	Version : <b>02</b>
	<b>LE SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLE (SPASER)</b>	
		Date d'application : 13/08/2025
		Pages : 12/17

## 7-2 ACTIONS ET OBJECTIFS PAR RESPONSABLE DE FILIERE

### Organisation du projet

#### DOMAINES D'ACHAT /RESPONSABLES FILIERES

RESTAURATION PRODUITS A USAGE UNIQUE

DECHETS BIODECHETS

ECONOMIE ENERGIE MEDICAMENTS/DM/DMI

#### ACTEURS ET ACTEURS ASSOCIES

Directeur Projet	Valide les travaux-arbitre les propositions – fixe les orientations	Durée du SPASER – validation de l'équipe projet / axes /objectifs / indicateurs	Directeur DETSECOL
Comité de pilotage	Suivi du projet	Suivi du projet par grandes phases du SPASER	Membres du Comité de Coordination des Achats
Comité de projet	Suivi de l'avancement des tâches	Suivi de l'avancement des tâches du SPASER	AAH DETSECOL
Chef de projet	Coordonne le suivi des travaux de l'équipe projet - élaboration des documents du projet : planning – suivi rapport compte rendu – point avec le comité de pilotage et comité de projet	Lancement du projet SPASER (réunion avec équipe projet /organisation /présentation planning)  Autodiagnostic maturité achats  Suivi des travaux de l'équipe  Compte rendus  Plan action par axes  Rédaction du SPASER	Elève Attachée Administration Hospitalière
Equipe projet	Etude de l'existant  Définition d'éléments pour plan d'action	Pour chaque axe du SPASER : étude de l'existant –définition d'objectifs/ actions/indicateurs –objectif cible	Responsables filières : restauration, logistique environnement du patient hygiène et sécurité, travaux et services techniques  Conseillère en Transition Energétique et Ecologique en Santé
Groupe de Travail	Participe aux travaux du projet en lien avec les membres de l'équipe projet	Un groupe de travail par axe sous responsabilité de l'équipe projet	Référents développement durable des établissements parties et agents volontaires

	<b>DOCUMENT INSTITUTIONNEL</b>	
	Famille : ACHATS	Version : <b>02</b>
	<b>LE SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLE (SPASER)</b>	

### Planning par grandes phases

<b>Phase 1</b> validation chef de projet –membres équipe projet- groupe de travail et axes Présentation fiche projet au Comité Achat Réunion de lancement	06/03/2025  10/03/2025  24/03/2025 27/03/2025	Semaine 1
<b>Phase 2</b> Etat des lieux	24/03/2025 30/05/2025	Semaine 1 à semaine 11
<b>Phase 3</b> Définition des objectifs/ actions/indicateurs /objectifs cible par axes	09/06/2025 27/06/2025	Semaine 12 à semaine 14
<b>Phase 4</b> Validation du plan action	30/06/2025 04/07/2025	Semaine 15
<b>Phase 5</b> Rédaction du SPASER et présentation à Direction de Projet	07/07/2025 18/07/2025	Semaine 16 à semaine 17
<b>Phase 6</b> Présentation du SPASER au Comité Coordination des Achats	18/12/2025	
<b>Phase 7</b> Présentation du SPASER au COSTRAT	10/03/2026	

	<b>DOCUMENT INSTITUTIONNEL</b>	
	Famille : ACHATS	Version : <b>02</b>
	<b>LE SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLE (SPASER)</b>	

### Responsable de la filière logistique

OBJECTIFS	ACTIONS	DETAIL ACTION	INDICATEURS	OBJECTIFS CIBLES
REDUIRE LES DECHETS DANS LES ACHATS	FAVORISER LES ACHATS ISSUS DU REEMPLOI / ACHATS RECONDITIONNES /RECYCLAGE	Achat de véhicules d'occasion sur le secteur logistique chez les concessionnaires locaux en priorité	Nombre de véhicules achetés	Augmenter la part des véhicules d'occasion du parc de véhicules (suivant le besoin)
		Recyclage du mobilier	Quantité déchets (mobilier) par rapport au tonnage total	1 tonne 2026
MISE EN PLACE FILIERE GESTION BIODECHETS ACTIONS	VALORISATION DES BIODECHETS	Choix d'un prestataire pour la récupération et la valorisation des biodéchets par méthanisation	% des biodéchets par rapport à la quantité totale de la filière biodéchets	2025 traitement des déchets cuisine- restaurant du personnel - invendus
				Fin 2025 début 2026 : débarrassage des déchets au pied du lits patient
ENTRETIEN DURABLE DES ESPACES VERTS	MISE EN PLACE DE L'ECO PATURAGE	Entretien (tonte) des champs du CHAN par les moutons (achat de la prestation auprès d'une entreprise locale certifiée CEPA certified)	nombre m <sup>2</sup>	2025 : 5000m2 entretenus. Objectif 2026 + 2,5 hectares

	<b>DOCUMENT INSTITUTIONNEL</b>	
	Famille : ACHATS	
	<b>LE SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLE (SPASER)</b>	
		Version : <b>02</b>
		Date d'application : 13/08/2025
		Pages : 15/17

### Responsable de la filière environnement du patient hygiène et sécurité

OBJECTIFS	ACTIONS	DETAIL ACTION	INDICATEURS	OBJECTIFS CIBLES	AXE
LIMITER L'USAGE DES PRODUITS UU	NE PLUS UTILISER DE BARQUETTES SUR LE CHAN RETOUR A L'ASSIETTE	Diminution progressive du nombre de barquettes et de l'utilisation de l'usage unique.	% nombre de barquettes utilisées sur nombre repas servis	2028 0% de barquettes	ENVIRONNEMENT
	FAVORISER LES PRODUITS A USAGE MULTIPLES	diminution de l'usage unique et développer les produits à usage multiple	% de réduction des achats de produits UU	à définir suite à étude de faisabilité	ENVIRONNEMENT
REDUCTION DES EMBALLAGES	REDUIRE LES EMBALLAGES SUR LES PRODUITS INCONTINENCES	Mise en place de la formule display pour les produits d'incontinences adulte. Diminution des emballages et manutention des produits plus aisée	nombre de marché proposant la réduction des emballages	100% des marchés 2029	ENVIRONNEMENT
DEMARCHE DE L'ETABLISSEMENT DANS LA POURSUITE DE LA DEMARCHE RSE DEVELOPPEMENT DURABLE	INTEGRER DANS LE CCTP UNE CLAUSE "CONSIDERATION SOCIALE"	Inscrire dans les DCE le % dédié au critère social	% dédié à ce critère (égalité femme homme/ personnes éloignées de l'emploi, en situation de handicap, ESAT)	100% sur marché 2026	SOCIAL

	<b>DOCUMENT INSTITUTIONNEL</b>		
	Famille : <b>ACHATS</b>		Version : <b>02</b>
	<b>LE SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLE (SPASER)</b>		Date d'application : 13/08/2025
			Pages : 16/17

### Responsable de la filière restauration

OBJECTIFS	ACTIONS	DETAIL ACTION	INDICATEURS	OBJECTIFS CIBLES	AXES
PROMOUVOIR PAR LES ACHATS DE RESTAURATION COLLECTIVE UNE ALIMENTATION Saine ET UNE AGRICULTURE DURABLE ET DE PROXIMITE	TENDRE VERS LES OBJECTIFS FIXES PAR LA LOI EGALIM DANS LE RESPECT DES CONTRAINTES FINANCIERES DES ETABLISSEMENTS	achat de produits éligibles Egalim proposés par le GCS achats du Centre	% de produits de qualité et durables dont au moins 20% de produits bio	étude à effectuer sur les produits proposés et faisabilité de l'action (recettes de cuisine et impact financier)	ENVIRONNEMENT
PROMOUVOIR LES ACHATS TPE (commerce de proximité)	FAVORISER LES ACHATS AUPRES DES FOURNISSEURS LOCAUX (TPE)	suivant les segments d'achat favoriser les commerces locaux (achat du pain par exemple)	nombre de fournisseurs locaux référencés	1 en 2025 - 2 en 2026	ECONOMIQUE SOCIAL
DEMARCHE DE L'ETABLISSEMENT DANS LA POURSUITE DE LA DEMARCHE RSE DEVELOPPEMENT DURABLE	ENCOURAGER LES PRESTATAIRES A ACCENTUER LEUR ENGAGEMENT DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE	inscrire dans le DCE le % dédié au critère de développement durable	% dédié au critère de développement durable	(à la fin du marché en cours 2027 : réflexion sur critère RSE pour accroître le %)	SOCIAL

	<b>DOCUMENT INSTITUTIONNEL</b>		
	Famille : <b>ACHATS</b>		Version : <b>02</b>
	<b>LE SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLE (SPASER)</b>		Date d'application : 13/08/2025
			Pages : 17/17

### Responsable de la filière travaux services techniques

OBJECTIFS	ACTIONS	DETAIL ACTION	INDICATEURS	OBJECTIFS CIBLES	AXES
CONSTRUCTION BATIMENTS NEUF FAVORISER L'EMPLOI DE MATERIAUX DURABLES REDUIRE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE	INSCRIRE DANS LE CCTP L'UTILISATION DE MATERIAUX ET MATERIELS DURABLES RESPECTUEUX DE L' ENVIRONNEMENT	choix de matériaux durables dans la construction ou la rénovation des bâtiments	nombre de marché	maintenir l'existant	ENVIRONNEMENT
FAVORISER LES ENERGIES DE SOURCES RENOUVELABLES	ACHAT ELECTRICITE VERTE	achat direct au fournisseur d'énergie / installation de panneaux photovoltaïque	taux d'électricité verte consommée	à définir suivant plan investissement et faisabilité	ENVIRONNEMENT
	ACHAT D'ENERGIE THERMIQUE (chauffage et ECS : eau chaude sanitaire)	Achat direct au fournisseur d'énergie /investissement dans des projets de production de chaleur de source renouvelable (chaufferie bois , panneaux solaires thermiques, géothermie)	taux d'énergie thermique de source renouvelable	à définir suivant plan investissement et faisabilité	ENVIRONNEMENT
FAVORISER LA MOBILITE DURABLE	ACHAT DE VEHICULE A FAIBLE EMISSION GES HYBRIDE ET ELECTRIQUE		nombre de véhicules achetés sur 5 ans (selon plan d'investissement 2026-2031)	Janvier 2027 70% des achats de véhicules seront des véhicules à faible émission GES	ENVIRONNEMENT
	INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE		% des places équipées par rapport au nombre total de places	5% de 2025 à 2030 dont 1 place au moins pour PMR	